L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 AOUT 1888. — 61me Année

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 18 AOUT 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bourse des Encanteurs

PAR LE SHERIF—Lots de terre, avec bâtisses et améliorations, dans les Deuxième et Septième Districts.

PAR E. CURTIS—Sur les lieux, No 172 rue Dumaine, en-dessous Bourgogne—Un lot de meubles, tapis, miroirs et autres effets mobiliers.

Projet de loi sur les sociétés coopératives, en France.

Quelques jours avant sa séparation, la Chambre a été saisie du projet de loi, préparé par le ministre de l'intérieur, sur les sociétés coopératives et le contrat de participation.

Le premier titre concerne les dispositions générales relatives aux associations coopératives. Actuellement, le capital de ces sociétés ne peut dépasser 200,000 francs; le maximum serait porté à 300,000 fr. Le gouvernement estime qu'il ne convient pas d'aller plus loin. Il fait observer que l'expérience des années récentes fait craindre la spéculation, et qu'il faut se garder d'autant plus des gros capitaux, que la loi n'impose qu'un versement du dixième.

Les augmentations ne pourront être décidées que d'année en année, et chacune des augmentations ne pourra être supérieure à 200,000 francs. Pour éviter l'accroissement fictif du capital, aucune augmentation n'aura lieu qu'après libération complète des actions précédemment émises.

Afin de réduire les frais qui pèsent sur les associations lors de leur formation, il sera stipulé que la déclaration constatant la souscription et le versement pourra être faite sous seing privé. En même temps, et pour le même motif, on restreindra les conditions de publicité.

Les actions continueront à être nominatives, et le maximum de l'action reste fixé à 50 francs. Le premier versement est du dixième, soit 5 francs. De plus, la société peut être formée de sept membres seulement. Le capital initial sera alors de 35 francs.

La loi projetée simplifie les dispositions de la loi de 1867 sur la tenue des assemblées générales.

Dans la pensée du gouvernement, les sociétés coopératives, par leur caractère même, réclament, au point de vue fiscal, un régime particulier.

Elles n'ont, pour ainsi dire, qu'un capital-main-d'œuvre; les capitaux-espèces y est à l'état d'éclosion. Désireux de ménager la formation et la consolidation, le gouvernement propose de soustraire à l'impôt toute association coopérative dont le capital représentera moins de 2,000 francs par associé.

Enfin, pour faciliter la création des sociétés ouvrières, il a projeté de dispenser, du timbre et de l'enregistrement, les actes destinés à la constitution, et à la dissolution des sociétés coopératives.

Deux modifications essentielles sont apportées à la loi de 1867 relativement aux sociétés à capital variable. A l'avenir, les sociétés ne pourront être formées pour une durée supérieure à 99 années. Le contrat pourra être renouvelé, mais les membres qui feront partie de la société, les tiers qui seront en rapport avec elle, sauront que c'est temporaire. La situation sera aussi plus nette et plus précise.

D'autre part, aux termes de la loi de 1867, l'associé qui est exclu a le droit de réclamer sa part, mais il reste soumis, pendant cinq ans, aux obligations existant au moment de sa retraite.

La nouvelle loi fait disparaître, sur ce point, la responsabilité de l'associé. En outre, l'associé qui cesse de faire partie de la société a droit de recevoir, à l'expiration de l'année sociale pendant laquelle il la quitte, sa part telle qu'elle résulte de l'inventaire dressé à ce moment.

En ce qui concerne les sociétés à capital fixe, le projet de loi contient des dispositions nouvelles destinées à assurer le crédit des associations coopératives par l'acquisition d'un capital fixe. La société coopérative aurait ainsi un caractère mixte, composé de main-d'œuvre et de capital.

La loi projetée autorise, de plus, des la création de la société, l'adjonction d'adhérents commanditaires. C'est un pas de plus vers la constitution de fortes associations coopératives.

Le titre IV est relatif au transport des créances. On sait que l'article 1690 du Code de commerce exige, en cas de transport de créance, les formalités coûteuses. Pour les éviter, la nouvelle loi stipule que les actes portant cession totale ou partielle des créances qui appartiennent à une association coopérative pourront être faits dans la forme sous seing privé. Bien plus, un article de la nouvelle loi oblige le débiteur à fournir son acceptation; si celui-ci refuse, la signification aura lieu à ses frais.

On accorde, enfin, aux sociétés coopératives, une atténuation de droits d'enregistrement pour tous les actes relatifs aux transports de créances.

Enfin le projet de loi renferme, dans le titre V, des articles sur la participation aux bénéfices.

Tout commerçant, industriel ou agriculteur, toute société commerciale, industrielle ou agricole, pourrait admettre ses employés ou ouvriers à participer aux bénéfices de l'entreprise, sans que cet engagement entraîne, pour les participants, aucune responsabilité en cas de perte.

En acceptant la participation, les intéressés peuvent renoncer, expressément, à tout contrôle et à toute vérification. Dans le cas où il n'y a pas renonciation, le contrôle et la vérification peuvent être réglés par les dispositions de la convention. Dans le cas où il n'y a ni renonciation ni réglementation de contrôle, la vérification annuelle des comptes est faite par un expert, amiablement choisi, ou, en cas de désaccord, désigné par le président du tribunal de commerce.

Comme conclusion, le gouvernement fait observer qu'il n'a pas "la pensée d'apporter une solution définitive à la grande question du travail." Il a seulement la conviction que les dispositions de la loi projetée, "en laissant un champ plus ouvert aux libres initiatives, amélioreront la condition sociale des travailleurs et contribueront aux progrès économiques de la France."

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Nous donnons place dans nos colonnes de ce jour à vingt-et-un avis signés de noms connus de personnes domiciliées à la Nouvelle-Orléans. MM. Vasellio Grisaffi, demeurant Front street, près Jackson, A. J. Drysdale, courtier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, Charles Santana, courtier de la Banque Nationale de la Louisiane, C. A. Pardue, agent de la Southern Express Company, R. Joseph Druhan, courtier de la Banque Nationale de l'Etat, Bickham & Moore courtiers de change, rue Gravier, 218, H. Kinler, courtier de la Banque Nationale de l'Union. Ces messieurs déclarent dans ces avis qu'ils ont touché les uns pour leur compte les autres pour le compte d'autres personnes, des sommes diverses gagnées au dernier tirage mensuel de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. La compagnie, fidèle à sa coutume, a fait droit avec empressement à la réclamation de chacun. Tous les lots gagnés n'ont pas encore été payés; c'est que les heureux à qui ils sont échus habitent d'autres Etats; mais nous les noms viendront s'ajouter à ceux que l'on a lu plus haut.

L'Ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes, et toutes les maladies miasmatiques. Cure infaillible.

Nouvelles diverses de France.

Le *Journal officiel* a publié deux règlements, dont l'un est relatif aux bourses de séjour à l'étranger, fondées par le ministère du commerce et de l'industrie en faveur des élèves des écoles commerciales; l'autre concerne les bourses de voyage pour les élèves des écoles industrielles.

Les bourses de séjour à l'étranger sont données au concours. Elles ont une valeur de 1,500 à 3,000 francs par an et peuvent être renouvelées, jusqu'à concurrence de trois années, par décision spéciale rendue après examen des rapports et des travaux transmis tous les trois mois par les boursiers. Elles sont réservées à d'anciens élèves diplômés de certaines écoles de commerce, âgés de vingt et un ans au moins.

Les épreuves écrites du concours auront lieu dans le courant du mois d'octobre, au chef-lieu de chaque département. L'examen oral se fera à Paris.

Les bourses industrielles de voyage ont une valeur variable de 1,500 à 3,000 francs, suivant l'importance et la durée du voyage. Elles peuvent être renouvelées une ou deux fois au maximum, si le travail des boursiers comporte cette prolongation.

Les conditions générales à observer pour l'obtention des bourses de voyage sont identiques à celles qui sont relatives aux bourses de séjour.

L'examen écrit aura lieu dans la seconde quinzaine d'août dans les chefs-lieux des départements. Les élèves admissibles subiront l'examen oral à Paris.

Par suite de dispositions spéciales prises par le conseil municipal, un concours pour l'admission de soixante élèves à l'Ecole professionnelle d'ameublement sera ouvert, le 27 août courant, à l'Ecole, 25, rue de Reuilly.

Le but de cette Ecole est de former des ouvriers habiles et instruits, capables de maintenir les traditions de goût et de supériorité de l'industrie française.

L'enseignement est gratuit.

Le programme de l'enseignement primaire comprend les matières suivantes:

Le dessin industriel,—le dessin à vue,—le modelage,—l'histoire de l'art,—la technologie,—la géométrie,—l'arithmétique,—le français,—l'histoire et la géographie.

Les élèves sont externes; l'Ecole leur assure le déjeuner et le goûter.

La durée de l'apprentissage est de quatre années. La première année, les apprentis passent un temps égal dans chacun des ateliers; la deuxième année, ils sont répartis, après examens et d'après leurs aptitudes, dans l'atelier où ils doivent terminer leur apprentissage.

Un certificat d'études professionnelles sera délivré à tout élève qui aura accompli ses quatre années d'apprentissage et qui aura satisfait, d'une manière complète, à toutes les épreuves de l'examen de sortie.

Des primes de sortie seront accordées aux élèves les plus méritants.

Une dépêche de Grenoble, du 2 août, annonce qu'une crue considérable du Drac et de l'Isère vient de se produire.

La plaine du Bas-Grésivaudan n'a pas été épargnée. Une brèche de cinquante mètres s'est produite à la digue de l'Isère, à Saint-Quentin, où les eaux se sont élevées à une hauteur de 4 m. 90, inondant les communes de Morans, Tullins, Saint-Marcellin et Poliénas. Toutes les récoltes sont détruites et les habitants quittent leurs demeures. C'est un véritable désastre pour ces pays déjà si cruellement éprouvés par l'inondation d'octobre 1886. Le préfet, le sous-préfet de Saint-Marcellin et M. de la Brosse, ingénieur des ponts et chaussées, sont sur les lieux depuis hier matin.

En outre, la Romanche, un des plus fougueux torrents des Alpes, a rompu ses digues, au bourg d'Oisans et à Livet, inondant la plaine dite des Sables, sur une étendue de six kilomètres. Les récoltes sont perdues. La route nationale a été coupée sur plusieurs points et a été emportée sur deux kilomètres de longueur, au confluent de la Romanche et du Drac. Les voitures qui font le service du bourg d'Oisans à Grenoble sont arrivées avec un retard de six heures. Près de la gare de Vizille, les chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail.

Ce matin, la pluie recommence à tomber. Les autorités prennent des mesures en vue des nouvelles crues qui pourraient se produire.

—On écrit, de Lille, aux journaux de Paris, du 5 août:

Grossies par les pluies torrentielles tombées ces dernières semaines, plusieurs des rivières qui arrosent le département du Nord sont sorties de leur lit.

L'Escaut a débordé entre Condé et Mortagne: les prairies qui bordent ses rives sont complètement inondées. Dans la vallée de la Sambre, les dégâts sont encore plus considérables. Aux environs de Maubeuge, surtout, l'eau s'étend à perte de vue.

Les pluies et les orages continuent dans le Nord et le Pas-de-Calais; les agriculteurs de la région sont désespérés.

—Le 26 juillet, vers deux heures du matin, un ouragan terrible s'est déchaîné sur le vallon du Lot, dans le département de la Lozère. La grêle a abîmé la récolte et, dans plusieurs endroits, le cyclone a arraché des arbres de haute futaie: noyers séculaires, ormeaux, chênes, peupliers, hêtres, etc. Dans la commune de Pin-Moriès, le tonnerre est tombé sur le presbytère et a foudroyé la mère du curé, âgée de soixante et onze ans. La mort a été instantanée.

Le matin, quand le jour a paru, le sol était jonché, sous les arbres qui bordent les chemins, de petits oiseaux dont les grêlons avaient fait un véritable carnage.

Le même jour, à Bezouce (Gard), la foudre est tombée sur le clocher de l'église en détachant des pierres qui ont été lancées à une grande distance. Il était heureusement à ce moment quatre heures du matin, et personne n'a été atteint par ces projectiles d'un nouveau genre; d'énormes lézardes sillonnent la flèche du clocher.

Le maire de Nantes, M. Guibourd de Luzinais, sénateur de la Droite, a pris un arrêté autorisant la sortie des processions. L'arrêté vise les articles 91, 94, 95 et 97 de la loi municipale du 5 avril 1884 et ajoute:

Considérant que la sortie des processions sur la voie publique, aux dates et fêtes consacrées par l'usage, nous est demandée;

Considérant que ces antiques solennités religieuses constituent l'exercice d'une liberté, qu'elles donnent satisfaction à la grande majorité de la population et qu'elles ne sauraient compromettre la paix publique dans la cité;

Arrêtons:

Article 1er.—La sortie des processions sur la voie publique est autorisée dans toute l'étendue de la commune de Nantes, aux dates et fêtes d'usage.

Art. 2.—MM. les curés des paroisses nous feront connaître, huit jours à l'avance, l'heure de la sortie, le parcours projeté et les travaux à exécuter sur la voie publique, le tout à fin d'autorisation.

Les réparations qu'il serait nécessaire de faire aux rues de la ville, par suite de ces travaux, seront exécutées aux frais des paroisses.

Une bien touchante et bien curieuse cérémonie a eu lieu, dernièrement, à Paris, à l'hôpital Saint-Louis: la distribution des prix aux enfants atteints de la teigne et qui suivent les cours spéciaux organisés depuis deux ans dans cet établissement.

Dans une salle ornée de drapeaux et de guirlandes de feuillage, cent cinquante enfants environ avaient pris place, les garçons d'un côté, les fillettes de l'autre. Tout ce petit monde, la tête absolument rasée, portait la même coiffure: un serre-tête d'une blancheur éclatante.

M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, avait tenu à présider lui-même cette intéressante solennité. A ses côtés, on remarquait MM. Faillet et Paillot, conseillers municipaux; Grandry, directeur de l'hôpital; Derouin, secrétaire général de l'Assistance publique et plusieurs médecins et pharmaciens.

Dans une courte allocution, M. Peyron a fait l'historique de cette école particulière. L'idée première en est due à M. Robinet, conseiller municipal décédé l'an dernier. Jusqu'alors, tous les enfants atteints de la teigne étaient, on le comprend aisément, renvoyés des écoles. Tous voyaient donc leurs études interrompues, et beaucoup, hélas! dont les parents, travaillant au dehors, ne pouvaient prendre soin, passaient leur journée à vagabonder dans les rues.

Les cours de l'école sont faits par trois institutrices de la ville de Paris, Mmes Pigeon, Gillon et de Bescoud, dont le dévouement est sans bornes. Sur les 150 élèves qui suivent ces cours, il y a 100 internes et 50 externes. En terminant, M. Peyron a exprimé l'espoir de pouvoir bientôt construire extra muros un vaste hôpital-école, uniquement destiné aux enfants atteints de la teigne et où ceux-ci ne se trouveraient plus en contact avec des adultes malades.

M. Faillet a fait ressortir l'accord qui existe entre le conseil municipal et le directeur de l'Assistance publique pour la réalisation de ces œuvres philanthropiques, et l'on a procédé à la distribution des récompenses, consistant en livres achetés au moyen d'une subvention accordée par le conseil.

Un prix d'honneur offert par le préfet de la Seine a été remporté par l'élève Eugène Sardot. Les autres prix d'honneur et d'excellence ont été remportés par Jeanne Régnier et Hélène Bateau, et par Allix, Blondel et Godart. Chacun de ces enfants, en recevant les prix s'inclinait gracieusement et faisait.... le salut militaire.

A l'issue de la cérémonie, tous se sont levés et ont crié: "Vive la République!"

Dans la séance qu'elle a tenue, récemment, la commission spéciale de la ramie a reconnu que, par suite du retard considérable de la végétation, il serait impossible de se procurer, pour l'époque du concours de décortication, des tiges de ramie d'une longueur et d'une qualité convenables; elle a émis le vœu en conséquence que la date de ce concours, primitivement fixée au 15 août, fût reportée à la fin de septembre.

M. le ministre de l'agriculture a ratifié cet avis et, par un arrêté en date du 28 juillet, a décidé que l'ouverture du concours international d'appareils et de procédés industriels propres à décortiquer la ramie aurait lieu le 25 septembre prochain.

M. Viette, ministre de l'agriculture, a préparé un décret dont les dispositions ajoutent à la nomenclature des maladies contagieuses (police sanitaire des animaux) le charbon symptomatique ou emphysémateux et la tuberculose dans l'espèce bovine; le rouge et la pneumo-entérite infectieuse dans l'espèce porcine.

Ce décret permettra au ministre de l'agriculture d'appliquer aux épizooties ci-dessus dénommées les prescriptions de la loi du 21 juillet 1881.

M. Jansen, président de l'Académie des sciences, de Paris, a reçu une invitation adressée par l'Association anglaise pour le progrès scientifique, qui lui a demandé d'assister à sa réunion de Bath, dans les premiers jours de septembre. M. Janssen a accepté et représentera l'Académie dans ces assises annuelles où les physiciens, les astronomes, les chimistes, etc., etc., d'Angleterre et d'Amérique se donnent rendez-vous.

Conformément à une délibération du Conseil municipal, la Ville de Paris aura à sa disposition, l'année prochaine, trois cents nouveaux gardiens de la paix, ce qui portera le nombre des agents de la police municipale à 7,800, sans compter 555 agents affectés aux services de la sûreté, du contrôle et des garnis. Le budget de la police municipale est proposé pour 1889 à 19,109,600 fr.

Le théâtre Beaumarchais, reconstruit et transformé, rouvrira ses portes le 1er novembre prochain, sous la direction de M. Abel Ballet, qui vient de signer un bail de douze ans avec M. Tassel, le nouveau propriétaire.

L'Ague Cure d'Ayer ne manque jamais de guérir les fièvres intermittentes et toutes les maladies miasmatiques. Cure infaillible.

UN NOUVEAU GILET DE SAUVETAGE.—LE PHONOGRAPHE PERFECTIONNÉ D'EDISON.—Extraits de la revue des Sciences, de M. Henri de Parville, dans le *Journal des Débats* du 2 août:

Un Hollandais, M. Massée, a inventé un nouveau gilet de sauvetage qui paraît devoir rivaliser avec avantage les anciennes ceintures à plaques de liège que tout le monde connaît. Il ressemble à un gros gilet de chasse sans manches; il est confectionné en toile, en cheviotte, en satinette, il peut se porter sous un pardessus. L'étoffe est double, et entre les deux tissus se trouve de la poudre de liège calcinée par une opération spéciale. On coud le vêtement en formant un grand nombre de carrés pour que la poudre se répartisse également; le gilet est ainsi capitonné. Ce gilet se boutonne de haut en bas et il est muni d'une ceinture. La doublure de liège a l'avantage d'amortir les chocs et de mettre la poitrine de son propriétaire à l'abri du froid de l'eau. On peut rester des heures sans trop souffrir du froid dans l'eau de mer. Le nouveau gilet de sauvetage a été rendu réglementaire dans la marine royale hollandaise, et l'on commence à l'employer sur les bateaux des lignes de Flessingue à Queensborough, d'Ostende à Douvres, etc. L'inventeur a poussé la précaution jusqu'à munir son gilet d'une poche pour permettre aux passagers d'y placer un flacon de liqueur réconfortante et un portefeuille avec des cartes de visite. Il est possible que bientôt on se décide à faire pour les passagers des pardessus à poudre de liège qui les garantiraient du froid et les protégeraient, au besoin, contre les naufrages.

Nous avons décrit, il y a deux mois, dans tous ses détails, le phonographe perfectionné de M. Edison, dont la presse quotidienne commence à se préoccuper. Nous avons dit quelle révolution introduirait le nouvel appareil dans nos habitudes, si réellement il tenait bien tout ce qu'il promettait. Nous pourrons bientôt en juger par nous-mêmes, car nous attendons un des nouveaux phonographes. Un premier exemplaire est déjà parvenu en Angleterre. M. Gouraud, représentant de M. Edison, l'a reçu dernièrement et l'a immédiatement mis en mouvement. Le phonographe ne s'est pas fait prier et il a répété tout ce que lui avait chargé de dire le célèbre inventeur. "A deux heures cinq minutes, a écrit, depuis, M. Gourand, ma famille et moi, nous avons eu l'extraordinaire sensation d'entendre en Angleterre la voix qui nous est si familière, la voix parfaitement reconnaissable de M. Edison, et cela à plus de 3000 milles de l'endroit où cette voix avait parlé et dix jours après, exactement le temps que cette voix avait mis à traverser l'Atlantique." M. Edison avertissait M. Gouraud dans son premier phonogramme que l'instrument était transformé et perfectionné au point qu'il le désirait et que bientôt tout le monde pourrait s'en servir. Souhaitons qu'il en soit réellement ainsi, car le phonographe serait bien réellement encore plus que le téléphone, comme le disait à la Société royale sir William Thomson, la merveille des merveilles.

M. CRISPI ET M. DE BROGLIE.—LE POUVOIR TEMPOREL DU PAPE.—On n'a pas oublié—dit le *Journal des Débats*—le curieux entretien entre M. Crispi, président du Conseil des ministres en Italie, et M. Eugène Rendu, entretien que nous avons rapporté. M. Crispi, cherchant à expliquer pourquoi l'Italie s'était éloignée de la France et s'était jetée dans les bras de l'Allemagne, a dit qu'en 1877 le chef du gouvernement français avait voulu préparer une expédition militaire dans le but de relever le pouvoir temporel du Pape. M. Crispi a, par deux fois, prononcé ces mêmes paroles à la tribune de la Chambre des Députés, dans les séances des 17 mars et 9 mai 1888. M. Rendu déclara à M. Crispi qu'il se trompait ou qu'il avait été trompé. M. Rendu ne s'en est pas tenu là; il s'est livré à une sorte d'enquête dont il a rendu compte dans la *Revue bleue* du 7 juillet, et il s'est adressé au duc de Broglie, dont le gouvernement était évidemment visé par les discours de M. Crispi; il nous prie de publier la réponse qu'il a reçue:

"Broglie, le 25 juillet.

"Je trouvais, vous le savez, l'assertion de M. Crispi tellement dénuée de toute vraisemblance, qu'il ne me paraissait pas nécessaire d'y opposer une dénégation positive et publique. Vous avez bien voulu le faire en mon nom et c'est un service dont je vous remercie.

"BROGLIE."

L'incident est donc vidé, et, si le ministre italien n'a pas plus puissant motif pour s'éloigner de la France, il doit saisir la première occasion pour s'en rapprocher.

Sympathies intéressées.

Nous lisons, dans la *Liberté*:

Un journal anglais—le *Morning Post*—qui ne nous avait pas accoutumés à tant de bienveillance, consacre un article fort sympathique à la France, à son président M. Carnot et à son ambassadeur M. Waddington. Notre confrère prend note, avec satisfaction, des déclarations pacifiques que ces deux hommes d'Etat ont fait entendre: le premier, au cours de son voyage dans l'Isère; le second à Londres, dans le banquet offert par le lord-maire aux membres du comité de l'Exposition universelle de 1889. Le *Morning Post* saisit cette occasion pour affirmer que personne en Angleterre ne ressent la moindre hostilité à notre égard; que si, de temps à autre, l'opinion publique demande un accroissement des forces militaires du Royaume-Uni, c'est pour se mettre au niveau de la plupart des puissances européennes, mais sans aucune intention malveillante pour la France, et que, si parfois des conflits d'influence s'élèvent entre les deux nations, soit en Egypte, soit dans le bassin de la Méditerranée, il ne faut pas s'en émouvoir, car il n'y a pas de difficulté qui, vu les sentiments réciproques, ne puisse être réglée par la voie diplomatique.

Cet article n'est pas le premier ni le seul indice qui se manifeste d'un revirement sensible de l'opinion publique anglaise vis-à-vis de la France. On est maintenant fort aimable pour elle en Angleterre; aussi aimable que l'on se montrait sévère il n'y a pas longtemps. Que s'est-il passé?

De notre côté, rien. Nous n'avons jamais cessé de déplorer les malentendus qui ont troublé l'entente traditionnelle de la France et de la Grande-Bretagne, et de travailler à les faire disparaître, cette entente nous paraissant aussi nécessaire, aussi profitable à l'une qu'à l'autre. Mais il fut un temps, qui n'est pas loin de nous, où l'Angleterre demeurait sourde à nos appels, où elle était tout yeux et tout oreilles pour ce grand séducteur qui se nomme M. de Bismarck. La triple alliance avait conquis son cœur.

De ce côté-là, il s'est passé depuis bien des choses. Depuis, l'empereur Frédéric est mort, et le défunt était pour beaucoup dans les vives sympathies qu'on éprouvait pour l'Allemagne; depuis, l'impératrice Victoria, la fille de la reine d'Angleterre, est en butte aux tracas series, ou pourrait dire aux persécutions du prétisme prussien; depuis, un nouveau souverain est monté sur le trône impérial qui ne cache pas son dédain pour l'Angleterre, qui l'affiche même en affectant de n'en pas parler dans le Manifeste où il s'étendait longuement sur l'Autriche, sur l'Italie, sur la Russie à laquelle l'unissaient, disait-il, des liens de famille et d'intérêt, une chaîne dont la tradition avait forgé les anneaux; depuis, ce même souverain a joint les actes aux paroles et, en visite auprès du tsar, il a fait une manifestation qui inquiète et irrite l'Angleterre en ce qu'elle ne lui laisse qu'un bien faible espoir d'avoir jamais l'Allemagne dans son jeu contre la Russie, soit en Orient, soit en Asie centrale.

Cette série de déboires et de rebuffades a fini par lasser la résignation de nos voisins qui, piqués dans leur amour-propre, déçus dans leurs espérances, se tournent vers la France et lui demandent une consolation à leurs mécomptes. Nous ne triompherons pas de leur déconvenue; nous désirons même sincèrement que les vieilles sympathies qui unissaient les deux peuples se réveillent; mais nous n'aurons pas non plus l'hypocrisie de les plaindre, car on peut leur dire, comme à Georges Dandin, qu'ils l'ont voulu.

UNE MISSION DU PAPE.—On lit, dans le *Matin* de Paris:

"Un journal clérical annonce que le cardinal Schiaffino partira prochainement pour la Belgique, avec une mission du Pape.

"Il y a quelques mois, plusieurs riches familles belges offrirent à Léon XIII l'hospitalité dans leurs terres, où elles auraient constitué une garde flamande pour le service auprès du Pape.

"Léon XIII refusa à cette époque, mais aujourd'hui il envoie Mgr Schiaffino discuter et l'offre et l'éventualité de son acceptation dans le cas où il se déciderait à quitter Rome.

"Le journal qui publie cette nouvelle ajoute que le gouvernement belge est très favorable à ce projet, mais donne l'information sous les plus expresses réserves.

LES SOCIALISTES D'ALLEMAGNE.—Le tribunal d'Altona, dans sa séance du 3 août, a condamné à des peines variant entre quinze jours et trois mois et demi de prison, vingt-quatre socialistes convaincus d'avoir fait partie d'une société secrète.

—La police de Berlin a dissous, le même jour, une réunion électorale dans laquelle les socialistes de Berlin ont adopté définitivement la candidature de M. Liebknecht à la place déclarée vacante au Reichstag par suite de la mort du député Hasenclever. L'élection aura lieu à la fin du mois d'août. Le succès de M. Liebknecht est assuré. Aux dernières élections, la 6e circonscription de Berlin, où aura lieu le vote, avait donné trente mille voix au candidat révolutionnaire; le candidat conservateur n'en avait obtenu que douze mille.

—Un grand nombre de socialistes ont été arrêtés à Augsbourg; ils avaient répandu, dans la ville, des écrits révolutionnaires.

BELGIQUE — On télégraphie, de Bruxelles, 3 août:

Hier, le roi des Belges a reçu le lieutenant Wismann, explorateur allemand, qui avait été appelé à Bruxelles pour exposer au roi son opinion sur le sort de l'expédition Stanley.

M. Wismann a exprimé sa conviction que l'expédition n'a pas subi de désastre, que sous peu on recevra de M. Stanley de bonnes nouvelles, et qu'il ne fallait pas accorder foi aux bruits pessimistes et contradictoires répandus, pendant ces derniers temps, sur le sort de l'expédition.

Bruxelles, 31 juillet.

S. Em. le cardinal Lavigerie, qui doit prochainement se rendre en Belgique, s'arrêtera d'abord à Ostende, où il sera l'hôte de S. M. le roi des Belges.

Le cardinal commencera ensuite ses conférences sur l'esclavage africain dans les principales villes de Belgique.

LE CARDINAL LAVIGERIE EN ANGLETERRE.—Le 1er août, Lord Granville, en ouvrant le meeting contre l'esclavage—meeting dans lequel devait parler le cardinal Lavigerie, a dit que l'esclavage était contraire à la religion naturelle comme à la religion révélée, et qu'il était à désirer que toutes les nations civilisées s'unissent pour combattre le mal, car aucun obstacle ne pouvait les empêcher de réunir pour mettre fin aux horreurs de l'esclavage.

Il a ensuite présenté à la réunion le cardinal Lavigerie, à qui il a souhaité une cordiale bienvenue comme le représentant de la cause antiesclavagiste en France.

Le cardinal a pris alors la parole et, dans un discours énergique, éloquent et fréquemment applaudi, il a montré la part qu'a prise l'Angleterre dans l'abolition de l'esclavage, et lui a demandé d'aider à affranchir l'Afrique des horreurs qu'il y semait.

Après avoir indiqué les terribles ravages que l'esclavage fait en Afrique, le cardinal Lavigerie a conclu en disant qu'il fallait fermer tous les marchés d'esclaves au nom de la liberté, de l'humanité et de la justice.

Le cardinal Manning, appuyé par M. Smythies, a alors proposé une résolution remerciant le cardinal Lavigerie de ses efforts et de son discours.

Le baron surprend son domestique en train de boire, à même la barrique, d'un excellent bordeaux mis en perce le matin même.

Le valet s'excuse:

—Tout calcul fait, monsieur le baron, nous n'avions pas assez de bouteilles pour loger le tout!

Boscalé n'est pas encore tout à fait remis des accidents de la fête.

Il entre, hier matin, le nez en fleur, chez son ami le marchand de vin et commence par boire un litre.

—Celle-là, c'était pour la soif, dit-il au garçon, en lui remettant la bouteille vide; maintenant, donne-m'en une autre—pour le plaisir!

ESPAGNE.—L'évêque de Madrid vient de lancer une pastorale où il condamne, en termes très vifs, les dispositions du nouveau projet de Code pénal italien relatives au clergé, et où il revendique la nécessité du pouvoir temporel du souverain pontife.

Certains journaux italiens ont pris la mouche et réclament une répression publique de ce langage par les autorités judiciaires espagnoles.

Le *Liberal* et d'autres organes du parti démocratique espagnol protestent vivement contre la manifestation de l'évêque de Madrid, mais ne parlent pas d'une action pénale contre ce prélat. La *Epoca*, organe conservateur, se refuse à attribuer le caractère d'une provocation à un document ecclésiastique qui lui semble rentrer dans la compétence du chef d'un diocèse, mais ne peut se défendre de la crainte que cet incident ne donne naissance à de certaines complications avec un ministère italien qui ne lui paraît pas fuir les occasions de se poser en champion de la dignité nationale.

Dans un petit restaurant à la campagne.

Voulant congédier d'eau la terrible piquette de l'endroit, un dîneur prend la carafe; mais, s'aperçevant qu'elle est habitée:

—Voyez donc, dit-il à la bonne, voilà des mouches bien malades, là-dedans!

—Tant pis; pourquoi ont-elles été assez bêtes pour y entrer!

—Cependant....

—Vous pensez bien que je ne vais pas m'amuser à les plaindre!

ESTIN—Décédée hier après midi, vendredi, 17 août 1888, à 1 h. 20 minutes, à l'âge de 55 ans, MME VVE JOSEPH ESTIN. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi samedi, à 4 1/2 heures. Le corps est exposé à coin des rues Dumaine et Rendon.

BRAGO—Décédé hier, à six heures et demie du matin, à l'âge de 69 ans, THOS. F. BRAGG, natif de Belfast, Irlande. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux des familles Nicaud, Valeton et Hatrel sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire rue des Ursulines, 320.

ERNEST C. VILLERÉ,
13 rue Carondelet,

Importateur et marchand de Vins fins, Comestibles de fantaisie, Vins rouges et Blancs en caisses et en barriques, Cognacs, Sherries, Vins de Porto, Rome, Gins, Vins de la Californie, Cordiaux, etc. Champagnes de Bolleck & Cie., Whiskies célèbres de Cubm, Holt & Cie.
10 déc—1an

M. Alfred Roman,

Ex-juge de la Cour Criminelle, ayant repris l'exercice de sa profession, a ouvert son cabinet au No 26 rue Carondelet au 1er. Il donnera toute son attention aux affaires civiles et criminelles qui lui seront confiées. Il s'occupera plus spécialement de causes criminelles à la Nlle Orléans et dans les paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste St Jacques et Ascension.
11août—1m

KROLL & BRAQUET
Successeurs de Pierre Dufort,
Entrepreneurs de Pompes funèbres
249 .....Rue Royale.....249
Téléphone 710. 4juil—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils.
23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux
Suisses, Nottingham, Madras, Turcoma.
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes ...

Avis.

$300,000

Nouvelle-Orléans, 8 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888 et que le montant a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

VASELLIO GRISAFFI.
Rue Front près du Ferry de la rue Jackson, Gretna, Lne.

Avis

$300,000

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de F. L. Dent, Bowand, Ky., par l'entremise de la Citizens' National Bank of Louisville, Kentucky, un vingtième du billet No 3,894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank.
Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$300,000.

Nouvelle Orléans, 14 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de Charles Wiset, Altoona, Pa., par l'entremise du Second National Bank of Altoona, Pa., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank,
Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, vendu à Cincinnati, Ohio, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

AUG. HARTDEGEN,
Columbus, Ohio.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 15 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, par l'entremise de la Wells, Fargo & Co., Francisco, Cal., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Peter Klein, 99 East Kenzie street, Chicago, Ill., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent du Southern Express Company, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Ellis Richardson, Fort Worth, Tex., par l'entremise de la Merchants' National Bank of Fort Worth, Tex., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

R. JOS. DRUHAN,
Coureur de la State National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000

Nouvelle-Orléans, 16 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Mary L. Calondes, 831 Broadway, San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 3894, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Wells Fargo Express Co.,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Joseph Fishbaugh, 129 First Street, Elizabeth, N. J., un vingtième du billet No 3894 tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, versé à Washington, D. C., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

B. V. CASON,
Agent U. S. Express Co.,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$150,000

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Stewart & Bradway, Bridgeport, Ind., par l'entremise de la Indiana National Bank de Indianapolis, Ind., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

Les soussignés certifient qu'ils avaient en recouvrement pour le compte d'un correspondant à Oxford, Miss., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, classe H, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

BICKHAM & MOORE,
218 rue Gravier, Nlle Orléans, Lne.

Avis.

$100,000

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il était porteur d'un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. G. TREPAGNIER,
Bonnet Carré P. O., Paroisse St-Jean-Baptiste Lne.

Avis.

$100,000

Nouvelle-Orléans, 15 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte d'un déposant, par l'entremise de Wells, Fargo & Co., San Francisco, Cal., un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000

Nlle-Orléans, 16 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Spiro, Michigan City, Ind., par l'entremise du First National Bank de Michigan City, un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

A. J. DRYSDALE,
Coureur de la New Orleans National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000.

Nouvelle-Orléans, 16 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de S. Goldfarb, 192 Division street, New York, un vingtième du billet No 31,809, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte d'un déposant, un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 10 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la Merchants' Bank of Atlanta, Ga., un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, vendu à la Nouvelle-Orléans, Lne., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 14 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. Bellramini, 59 Broadway, New York City, un dixième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank sur présentation dudit dixième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 13 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de la National Bank of Commerce, Kansas City, Mo., un dixième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, dixième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé, sur présentation du dit dixième au bureau de la Compagnie.

H. KINLER,
Coureur de la Union National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 14 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Henry Hildenbrand, New York, un vingtième du billet No 53,283, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Troisième Gros Lot de Cinquante Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant lui en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Southern Express Company,
Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$50,000

Nouvelle-Orléans, 17 août 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement, pour le compte de H. McManus, 612 South Twenty seventh street, Omaha, Neb., par l'entremise de la Commercial Bank de Omaha, Neb., la moitié du billet No 84,769, tirage à numéro simple, Classe H, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, moitié qui a gagné le Quatrième Gros Lot de Vingt-Cinq Mille Piastres, le mardi, 7 août 1888, et que le montant en a été promptement payé, par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation de la dite moitié au bureau de la compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis au change Louisiana National Bank,
Nlle-Orléans, Lne.

C. LAZARD & Cie.,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés,
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne.
24 oct—87 1 an—dim mar jeu sam.

40 sous
Pantoufles légères pour dames.

50c, 75 sous
Pantoufles légères pour dames.

85 sous
Bottes à boutons bien finies, fillettes.

75 sous, $1.00
Pantoufles ouvragées pour messieurs.

$1.25
Souliers bas cousus, pour messieurs.

$2.00
Chaussures cousues, pour messieurs.

$2.50 à $3.00
Belles bottes Fines pour dames.

—IMMENCE ASSORTIMENT DE—

Chaussures en tous genres pour garçons.

Grande variété de Chaussures pour hommes.

Maison ouverte le samedi jusqu'à 10 heures du soir.

L'ÉTOILE ROUGE,
Coin Canal et Passage de la Bourse,
3 mars—6m—sam. dim. jeu.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE
Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago	$3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston	$1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS.
NEWTON BUCKNER, Chairman, RUDOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.
12 nov. '87—1an

INSTITUTIONS.

Collège Commercial St-Stanislas,
A la Baie St-Louis.

Ce Collège fera la réouverture de ses classes le 13 septembre prochain. Les cours comprendront toutes les branches nécessaires à une éducation commerciale complète. Se procurer des prospectus en s'adressant au Collège. 11 août—1m

Philip Werlein,
135....RUE DU CANAL....135

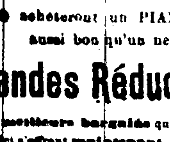

LE MAGASIN DE PIANOS ... DANS LE SUD.

$150 achèteront un PIANO presque aussi bon qu'un neuf.

Grandes Réductions,

Les meilleurs barguins qu'on ait donnés jusqu'ici s'offrent maintenant.

VENEZ ET EXAMINEZ.
18 déc—

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON,	EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ,	R. GALLY
D. FATJO,	A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT,	THEO. BRIERRE,
JULES TUYES,	H. LAROUSSINI,
GUS. PITOT,	J. W. HINCKS.

24 fév '88—1an

American Homestead Company de la Nlle-Orléans.
Organisé en 1883.

Capital autorisé	$3,000,000
Capital souscrit	$684,600
Capital payé	$200,320

Cette compagnie, dont il n'existe qu'une seule plus ancienne dans cette ville, est établie sur les bases les plus solides et les plus conservatrices, et offre aux emprunteurs des avantages tout particuliers.

Les personnes désirant souscrire à la série D qui vient d'être ouverte, peuvent se procurer des applications en blanc en s'adressant à un officier ou à un membre quelconque de la Compagnie.

Officiers depuis l'organisation:

ERNEST MILTENBERGER, Président, 54 Camp.
DR. F. FORMENTO, Vice-Président, 1 Baronne.
WM. FRANTZ, Trésorier, 53 Royale.
E. C. DUCROS, Secrétaire, Chambre 15, City Hall.
21 juil—1m

BEQUILLES.
BAS ÉLASTIQUES.

Soutiens abdominaux, Bandages herniaires, Suspensoires, appuis pour les épaules, etc. dans tous les genres et dans tous les prix.

A. McDERMOTT,
200 St Charles, entre Julie et St Joseph.
3j mai—1an

Portraits au Crayon
J. EMILE RIVOIRE,
Artiste.
40 rue Toulouse.
11nov'87

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

Vins supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Dîners à son restaurant, 50 rue Dauphine. 50 sous avec une demi bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille de Zinfandel.
17 fév '88—1anPP.

DENTISTES.

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nlle Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
... de dents artificielles.

LEON QUEYROUZE,
GROCERY EN GROS,
— Importateur de —
VINS ET LIQUEURS
— Et marchand de —
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR

PIANOS
— DE —
PLEYEL
— CHEZ —
Louis Grunewald & Cie.
19 rue Baronne et 127 rue du Canal.

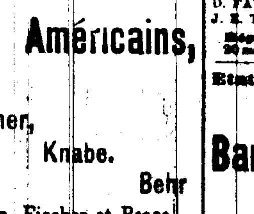

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,
Steinway
Sohmer,
Knabe.
Behr
Shoninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payable en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE
de tous les principaux éditeurs ainsi que les dernières publications.

S'adresser au magasin de musique de
LOUIS GRUNEWALD,
NLLE-ORLEANS.
1er oct87—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 17 AOUT—CLASSE No 293
Tirage de 4 heures P. M.

6	9	55	33	6	41	64	21	52	8	7

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 17 août 1888—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
ALEX HARRIS.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Pendant une semaine seulement.

Engagement de la plus grande VIRTUOSE CORNETTISTE du monde,

MLLE ALICE RAYMOND,
— à partir de —
Dimanche, 19 août 1888,
Pendant une semaine seulement.
18 août—3t

CONSULAT DE FRANCE
— A —
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1888.
Liste de publications.

Barbezat Jean Elisa	Feuillerat Jean Marie
Beltèze Etienne	Fabre Dina A
Benoit Benoit	Juzdiller
Berne François	Lagus Jean Marie
Bock Arod	Lalanne Jean
Bordenave Paul	Lamazou Pierre
Braconnot Louis Félix	Latreux Vve
Braquet Marie Aimé	Leabouef
Buisselère Vve	Lefèvre Félix
Charnes François	Martel Pierre
Chandel les époux	Martilliot Pierre Laurent
Claisse les époux	Morgeeans Jean
Colré Eugène	Noël Oscar Bélisaire
Crottes Marius	Plantrou Pascal
Devillecourt Henri	Poulade Henri
Duffaud Léon Bernard	Rebourcet Marie
Dussau Laurent	Ribet Vve
Dupont Pierre Benjamin	Rivière Pierre
Etienne Prosper	Sarraud Martin
Gailliard Ferdinand	Saux Jean et son fils
Georget Charles	Sorrell
Genesiaz Jeanne	Toulet Bernard
Godin Jules Aug Léon	Wilhelm Marx
Gaillet Henri	Ziegler Joseph

LETTRES.

Delbeck Georges	Poisson Charles
Fondriat doct. medecin	Revol Georges
Gailliard Alphonse	Vidal
Lombard Alphonse	Zeb Eugène

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er août 1888.

Le Consul.
PAUL DEJARDIN.

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869.

CAPITAL EN ARGENT.. $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de Piastres depuis 1849.

Polices d'assurance annuelles et à échéance libres de gré à gré, renouvelables contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN, Président
J. H. OGLESBY, Vice Président
CHAS. E. RICE, Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling,	Chas. M. Whitney
Geo. W. Bentall,	J. H. Oglesby,
C. Harrison,	W. R. Lyman,
J. J. Reiss,	Charles B. Dolsea
Lucien Delery,	B. C. Conlon,
R. F. W. Bachman,	Charles Newman
Joseph Benn,	D. Gillis
James T. Rodd,	Chas. A. Rice,
	D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 88—1an

Changement de local.
Changement de local.

ELKIN & Cie.,
100.....Rue du Canal.....100

Devant changer de local, nous offrons notre grand et complet assortiment de

Tapis, Nattes ET TOILES CIREES

aux prix les plus réduits.

Les personnes voulant se convaincre de la modicité de ces prix et désireuses d'examiner nos marchandises, sont invitées à le faire dans les quelques semaines qui suivront.
22 août—

Kentucky Military Institute,
Près de Frankfort, Kentucky.

La prochaine session de cet Institut s'ouvrira Lundi, 10 septembre 1888, et fermera Mercredi le 19 juin 1889.

Pour informations, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
Farmdale P. O., Ky.
28 juil—2m

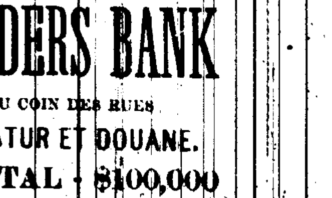

Expédié franco aux Etats Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

TRADERS BANK
AU COIN DES RUES
DECATUR ET DOUANE.
CAPITAL - $100,000

HENRY MASPERO, Président
D. FATJO, Vice-Président
J. E. TOURNÉ, Caissier

Dépôts reçus et intérêts ... 20 mai—6 mois

Etat de Situation Trimestriel
— DE LA —
Banque des Citoyens
De la Louisiane,
DÉPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 juillet 1888.

ACTIF.

Immeubles	$207,165 19	
Bons et actions	61,638 64	
Dettes suspendues, évaluées	61,937 90	
Prêts et escomptes	128,[illegible] 62	$459,680 75
Prêts sur demande	2[illegible] 74	
Echange	26,[illegible] 67	
Chèques du Comptoir d'échange	46,[illegible] 90	
Monnaie courante et espèces	117,[illegible] 57	210,905 [illegible]
		$670,[illegible]

PASSIF.

Fonds capital	$390,186 07	
Profits indivis	1[illegible] 45	398,061 [illegible]
Dividendes non payés	303 60	
Dû à des banques et banquiers	48,[illegible] 25	
Dû aux déposants	222,[illegible]	271,429 51
		$670,[illegible]

Je déclare solennellement, sous serment, que l'exposé qui précède est vrai selon ma connaissance et ma croyance.

JAS. J. TARLETON,
Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE
Paroisse d'Orléans

Fait sous serment et signé par devant moi, ce 31me jour de juillet 1888.

EDGAR GRIMA,
Notaire.
1er août—